

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 872-2007, 10 octobre 2007

CONCERNANT la prolongation de la durée du mandat de la Commission d'enquête sur l'effondrement d'une partie du viaduc du boulevard de la Concorde à Laval

ATTENDU QUE, par le décret n^o 875-2006 du 3 octobre 2006, modifié par le décret n^o 79-2007 du 6 février 2007, le gouvernement a constitué la Commission d'enquête sur l'effondrement d'une partie du viaduc du boulevard de la Concorde à Laval (la « Commission »), visant à faire la lumière sur les circonstances de l'effondrement, le 30 septembre 2006, d'une partie du viaduc du boulevard de la Concorde à Laval et à déterminer les causes qui ont entraîné cet effondrement, et que la Commission était tenue de compléter ses travaux et de soumettre son rapport final et ses recommandations au gouvernement au plus tard le 15 octobre 2007;

ATTENDU QUE la Commission est sur le point de produire son rapport final, mais qu'elle requiert cependant qu'un délai additionnel lui soit consenti pour assurer la clôture de son mandat;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger la durée du mandat de la Commission;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n^o 875-2006 du 3 octobre 2006, modifié par le décret n^o 79-2007 du 6 février 2007, soit de nouveau modifié par le remplacement, dans le huitième alinéa du dispositif, de la date du « 15 octobre 2007 » par celle du « 23 octobre 2007 »;

QUE le mandat de la Commission ainsi que les désignations, conditions et autres modalités prévus à ce décret demeurent inchangés.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48785

Gouvernement du Québec

Décret 873-2007, 10 octobre 2007

CONCERNANT la nomination de madame Suzanne Lévesque comme sous-ministre adjointe au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Suzanne Lévesque, sous-ministre adjointe au ministère des Affaires municipales et des Régions, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère des Finances, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 29 octobre 2007;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein continue de s'appliquer à madame Suzanne Lévesque comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48786

Gouvernement du Québec

Décret 874-2007, 10 octobre 2007

CONCERNANT la nomination de monsieur Brian Girard comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Brian Girard, directeur général de la politique budgétaire du ministère des Finances, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim à ce ministère, à compter du 29 octobre 2007;

QU'à ce titre, monsieur Brian Girard reçoive une rémunération additionnelle mensuelle correspondant à 10 % de son salaire mensuel;